



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hospitalisation d'office

Question écrite n° 108918

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les attentes des associations et organisations représentatives des usagers et des professionnels de la psychiatrie en matière de réforme des règles régissant les soins sans consentement. Elles souhaitent en effet que les questions relatives aux hospitalisations psychiatriques d'office soient abordées dans le cadre d'une révision de la loi du 27 juin 1990 pour une approche globale et cohérente de celles-ci, et non à l'occasion de l'examen du projet de loi de prévention de la délinquance. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son point de vue sur cette demande qui paraît légitime.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108918

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11521